

DÉCISION N° : 2005-MC-0429

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 699009**

DOSSIER N° : 23423

Objet : Opta Minerals Inc.  
Demande de visa

Vu la demande présentée le 21 octobre 2004;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 7 février 2005 de Opta Minerals Inc. concernant les placements suivants :

- i) un maximum de 4 950 000 unités au prix de 4,00 \$ l'unité, chaque unité étant composé d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription, chaque bon entier permettant à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 5,00 \$ en tout temps dans les 24 mois suivant la date de clôture;
- ii) des options de rémunération incessibles du placeur pour compte permettant d'acquérir un maximum de 1 485 000 actions ordinaires au prix de 4,00 \$ en tout temps dans les 24 mois suivant la date de clôture du placement.

Fait à Montréal, le 8 février 2005.

(s) *Marie-Christine Barrette*  
Marie-Christine Barrette  
Chef du Service du financement des sociétés

SGA/lb